

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2026

Plan global : droit de tirage sur la provision interdépartementale « ex-fonds de sécurité »

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé huit projets d'arrêté royal relatifs au droit de tirage sur la provision interdépartementale « ex-fonds de sécurité ».

Après avoir obtenu l'accord du Conseil des ministres le 2 juin 2023 concernant la disponibilité budgétaire des fonds repris dans la provision interdépartementale « ex-fonds de sécurité » et son autorisation de recourir annuellement au droit de tirage pour les années 2023 à 2027 en vue de financer des projets d'accompagnement de travaux d'intérêt général, de peines de travail, de formation ou de traitement dans le cadre d'une mesure judiciaire ou des projets d'exécution d'une mission qui sont gérés par les communautés, les projets concernent plus précisément la demande d'autorisation du droit de tirage pour l'année 2026.

Les crédits nécessaires sont octroyés aux organisations retenues par la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone, ainsi que l'Institut national de criminalistique et de criminologie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be